

UNE

SOURCE BYZANTINE D'EGINHARD (1).

---

Le premier chapitre de la *Vie de Charlemagne* par Eginhard est un des morceaux les plus curieux de la littérature carolingienne. Peu de pages d'histoire ont plus de vivacité et de pittoresque que le tableau qui y est tracé des derniers Mérovingiens. L'intention satirique y est nettement accusée, et l'espèce d'humour qui y règne n'est pas le trait le moins remarquable de cette peinture. On ne retrouve plus, dans la suite de l'ouvrage, un accent aussi partial, et c'est peut-être le seul endroit où le biographe trahisse certaines tendances. Partout ailleurs, le récit est rigoureusement impersonnel et affecte la gravité de la narration his-

---

(1) Extrait des *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3<sup>e</sup> sér., t. XXX, n<sup>o</sup> 44, pp. 580-590, 1895.

torique. D'un bout à l'autre, l'auteur s'attache à suivre le plan de la biographie d'Auguste par Suétone; nulle part, il ne s'échappe en saillies impétueuses comme il le fait dans cet unique passage.

Remarquons, au surplus, qu'il n'est pas exempt d'exagération et d'erreur, et que, si tout le reste de l'ouvrage ressemblait au commencement, il ne jouirait pas d'un si bon renom. C'est une erreur flagrante de dire que le roi Childéric III fut détrôné par ordre du pape Étienne. D'abord, il n'y eut pas d'ordre, mais une simple consultation, rendue en termes très généraux et déclarant « que celui qui exerçait le pouvoir de fait devait aussi en porter le titre, pour que l'ordre ne fût pas troublé ». Ensuite, le pape qui fit cette réponse n'est pas Étienne II, mais Zacharie, qui occupa le trône pontifical de 741 à 752. On connaît, par d'autres sources du VIII<sup>e</sup> siècle, la démarche que Pepin le Bref fit faire auprès de lui en 751 et l'accueil favorable qu'elle reçut en cour de Rome (1). Eginhard n'a pas connu ces documents; il est d'ailleurs à remarquer que les *Annales* mises sous son nom ne parlent pas de cet épisode, et que le continuateur de Frédégaire, qui en a quelque connaissance, omet le nom du pape et se borne à dire : *missa relatione a sede apostolica* (2).

Pour résumer en un mot toutes les observations qui précèdent, nous dirons que le premier chapitre de la *Vie de Charlemagne* contraste singulièrement, par son défaut

(1) *Annales Laurishamenses*, a. 751 dans M. G. H. *Script.*, t. I; *Clausula de Pippino*, M. G. H. *Script. rer. merov.*, I, p. 468.

(2) M. G. H. *Script. rer. merov.*, t. II, p. 182.

d'exactitude et par son ton inusité, avec le reste de cet ouvrage.

Aujourd'hui, je suis à même de rendre compte de cette anomalie. Ce chapitre, en réalité, n'est point d'Eginhard; la substance en a été prise dans le chroniqueur byzantin Théophane, chez qui l'on retrouve, dans le même paragraphe, la caricature des derniers Mérovingiens et l'erreur relative au pape Zacharie. Eginhard, on le sait, connaissait le grec, et, dans l'écrit même qui nous occupe, il lui est arrivé de reproduire textuellement un dicton conçu en cette langue (1).

Je reproduis parallèlement ci-dessous les deux passages desquels résultera ma démonstration :

*Theophanis Chronographia*,  
t. I, p. 619 (Bonn).

*Einhardi Vita Caroli Magni*,  
c. 1.

Ὁὗτος ὁ ἀοίδιμος Στέφανος πολλὰ κακὰ ὑπέστη ὑπὸ Ἀστούλφου τοῦ ῥηγῶς τῶν Λογγιβάρδων. Προσφυγὼν δὲ τοῖς Φράγγοις ἐπὶ Πιπίνου προοίκου καὶ ἐξάρχου τῆς διοικήσεως τῶν ὄλων πραγμάτων καὶ τοῦ τῶν Φράγγων ἔθνους· ἔθος γὰρ ἦν αὐτοῖς τὸν κύριον αὐτῶν, ἦτοι τὸν ῥῆγα, κατὰ γένος ἄρχειν, καὶ μηδὲν πράττειν ἢ διοικεῖν, πλὴν ἀλόγως ἐσθίειν καὶ πίνειν, οἴκοι τε διατρίβειν, καὶ κατὰ Μάιον μῆνα πρώτη τοῦ μηνὸς προ-

Gens Merovingorum, de quâ Franci reges sibi creare soliti erant, usque in Hildericum regem, qui jussu Stephani Romani pontificis depositus ac detonsus atque in monasterium trusus est, durasse putatur. Quae licet in illo finita possit videri, tamen jamdudum nullius vigoris erat, nec quicquam in se clarum praeter inane regis vocabulum praeferebat; nam ei opes et potentia regni penes palatii praefectos, qui majores domus dicebantur,

(1) V. *Vita Karoli*, c. 16, où il cite le proverbe grec : Τὸν Φράγγον φίλον ἔχεις γείτονα οὐκ ἔχεις. Cf. c. 25, où il dit de Charlemagne : « Graecam vero [linguam] melius intelligere quam pronuntiare poterat. »

καθέζεσθαι ἐπὶ παντός τοῦ ἔθνους, καὶ προσκυνεῖσθαι ὑπ' αὐτῶν, καὶ δωροφορεῖσθαι τὰ κατὰ συνήθειαν, καὶ ἀντιδιδόναι αὐτοῖς, καὶ οὕτως ἕως τοῦ ἄλλου Μαίλου καθ' ἑαυτὸν διάγειν. ἔχει δὲ τὸν λεγόμενον πρόοικον γνώμῃ ἑαυτοῦ καὶ τοῦ ἔθνους διοικοῦντα πάντα τὰ πράγματα, ἐλέγοντο δὲ ἐκ τοῦ γένους ἐκείνου καταγόμενοι χριστάται, ὃ ἐρμηνεύεται *τριχοραχάται*· τρίχας γὰρ εἶχον κατὰ τῆς ῥάχης ἐκφυομένους ὡς χοίροι. Ὁ μὲν οὖν Στέφανος τῇ ὀμότητι τοῦ Ἀστούλου βιασθεὶς καὶ ἀβουλῆς, ἅμα δὲ καὶ ἐπιτραπεὶς παρ' αὐτοῦ ἀπελθεῖν εἰς Φραγκικὴν, καὶ ποιῆσαι ὃ ἂν δύνηται, ἐλθὼν χειροτονεῖ τὸν Πιπίνον ἄνδρα τὸ τηνικαῦτα λίαν εὐδόκιμον, προϊστάμενον ἅμα καὶ τῶν πραγμάτων ἀπὸ τοῦ ῥηγός...

Πιπίνος προηγείται τοῦ ἔθνους πρῶτος οὐ κατὰ γένος, λύσαντος αὐτὸν τῆς ἐπιτορίας τῆς πρὸς τὸν ῥῆγα τοῦ αὐτοῦ Στεφάνου, καὶ ἀποκείραντος τὸν πρὸ αὐτοῦ ῥῆγα καὶ ἐν μοναστηρίῳ μετὰ τιμῆς καὶ ἀναπαύσεως περιορίσαντος (1).

On voit maintenant comment Eginhard a utilisé sa source byzantine. Il lui a emprunté tout ce qui lui semblait présenter le caractère d'une information positive, et écarté des détails qui sentaient par trop leur légende. A la place de ces soies de porc que le chronographe byzantin attachait si malicieusement à la nuque des descendants de Clovis, l'auteur franc a mis la royale crinière qui flottait en réalité sur leurs épaules, en indiquant toutefois, par un

(1) Cf. l'édition de De Boor, Leipzig, 1883, t. I, p. 402.

trait rapide, qu'elle avait perdu toute sa majesté et qu'elle n'était plus, pour le peuple lui-même, qu'une singularité archaïque. Il a écarté aussi ce trait brutal : *ἀλόγως ἐσθεῖν καὶ πίνειν*, mais il a gardé la description du champ de mai présidé par le royal fantoche, et il y a même ajouté certains détails.

Mais, comme si sa source lui avait porté malheur, ces détails manquent eux-mêmes d'exactitude : le char traîné par des bœufs, qu'il semble reprocher aux rois mérovingiens, était l'attirail ordinaire d'un voyageur de ce rang, et l'unique *villa* dans laquelle il les renferme pour toute l'année, avec une pension irrégulièrement payée par le maire du palais, appartient à la légende et non à l'histoire. Nous savons, par les diplômes émis pendant la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, que les rois mérovingiens avaient, au contraire, plusieurs résidences. Il nous reste quinze de ces documents, et ils nous font connaître une dizaine de résidences royales, à savoir : Quierzy, Maumagues, Crécy, Compiègne, Paris, Soissons, Coblençe, Valenciennes, Pontion et Gondreville (1). Évidemment elles sont loin d'être les seules, et nous avons le droit de penser que nous en connaîtrions un bien plus grand nombre, si nos sources nous permettaient de reconstituer tout l'itinéraire des derniers Mérovingiens. Dans tous les cas, elles suffisent pour montrer l'erreur d'Eginhard, qui est particulièrement frappante par rapport au dernier de tous ces rois, c'est-à-

(1) Les diplômes de Childebert III sont datés de Quierzy (702), de Maumagues (706, 710 et 711), de Crécy (709). Ceux de Chilpéric II, de Compiègne (716 et 717) et de Paris (717). Ceux de Thierry IV, de Soissons (721), de Coblençe (721), de Valenciennes (725), de Pontion (726) et de Gondreville (727).

dire à Thierry IV, auquel, à coup sûr, sa description devrait se rapporter d'une manière spéciale. Ce monarque a résidé tour à tour, dans l'espace de sept années, à Soissons, à Coblenz, à Valenciennes, à Pontion et à Gondreville, c'est-à-dire qu'il s'est promené à travers tout son royaume, de l'est à l'ouest, vivant successivement dans des villas et dans des cités. Nous voilà loin, il faut l'avouer, du roi fainéant colloqué dans une seule ferme et y vivant dans la gêne avec son modeste entourage!

A entendre notre biographe parler en Byzantin, rien que pour avoir consulté une source byzantine, on peut se convaincre de l'influence qu'à son insu l'imitation de la forme a exercée sur sa propre pensée. Elle l'entraîne peu à peu hors de son atmosphère et le transforme, lui, l'apologiste des Francs, en une espèce de caricaturiste de son propre peuple. Ses modèles antiques lui ont tendu le même piège. Nous l'avons vu, dans le *Vita Karoli*, rapporter, sans penser à en tirer des conclusions, certains faits comme l'incendie du pont de Mayence; mais lorsque, quelques chapitres plus loin, à la suite de Suétone, il veut absolument trouver pour la mort de Charlemagne le pendant des signes avant-coureurs de celle d'Auguste, il donne subitement à ces mêmes faits une portée qu'il semblait ignorer tout à l'heure, et il en fait des présages, simplement parce que son modèle antique exige de lui qu'il cite des présages (1).

On s'étonnera peut-être de voir l'historien franc emprunter à un chroniqueur de Constantinople des rensei-

---

(1) Voyez le chapitre XVII du *Vita Karoli*, puis le chapitre XXXII du même ouvrage en parallèle avec le chapitre XCVII de la biographie d'Auguste, de Suétone.

gnements sur les rois mérovingiens. Je ne m'attarderai pas à commenter cette singularité, qui prouve à la fois la pauvreté de l'historiographie franque au VIII<sup>e</sup> siècle et l'attention respectueuse que les lettrés d'Occident continuaient d'accorder aux productions du monde impérial. Ce qu'il est plus important de noter, c'est la rapidité relative avec laquelle Eginhard a eu connaissance de sa source byzantine. La *Chronographie* de Théophane a été commencée et terminée entre 810 et 815, et nous savons que la *Vie de Charlemagne* par Eginhard était déjà achevée en 820, puisqu'en 821 les moines de Sindleozes-Au la possédaient déjà dans leur bibliothèque (1). C'est donc dans les cinq années qui suivirent la publication de l'ouvrage grec que le solitaire de Michlinstadt a pu se le procurer et le lire. Cette promptitude d'information s'explique par la fréquence des relations que l'empire franc entretenait à cette époque avec Byzance. De 814 à 817, Louis le Débonnaire ne reçut pas moins de quatre ambassades byzantines, et il est probable que lui-même en envoya plusieurs de son côté, bien que nous n'en connaissions qu'une seule. Comme, de 817 à 824, il n'est plus venu aucun message de Byzance, il faut croire qu'Eginhard se sera procuré la *Chronographie* avant cette date. Il avait des relations étendues, il était curieux et avide de connaissances, et il ne serait pas étonnant qu'il eût chargé un des membres de l'ambassade franque de lui rapporter les nouveautés littéraires.

Nous ne sortirons pas de notre sujet en nous demandant, pour finir, de quelle provenance pouvaient bien être les

---

(1) PERTZ, M. G. H., *Scriptores*, II, p. 427, n. 24, d'après Neugart, *Episcopat. constantiens.*, p. 540.

renseignements de Théophane sur les rois mérovingiens. Il faut remarquer que ce qu'il dit du rôle du pape Étienne II est exact, mais incomplet. Obligé de se réfugier auprès de Pepin, Étienne II a en effet couronné ce prince. Théophane ne dit pas et semble ignorer qu'avant ce couronnement, Pepin avait déjà été couronné une première fois par saint Boniface, à la suite d'une consultation rendue par le pape Zacharie; mais, ne mentionnant Pepin que d'une manière incidente, il pouvait ne pas rapporter ce fait, même s'il l'avait connu. Eginhard, au contraire, qui parle *ex professo* de l'accession de Pepin au trône, devait rapporter cette première intervention pontificale; en ne le faisant pas, il aggrave l'inexactitude et la transforme en une véritable erreur.

Pour la description des derniers rois mérovingiens, elle est manifestement, chez Théophane, de source orale, et provient de quelqu'un qui, tout en connaissant les faits, s'est complu à les travestir. Ce qui me le fait croire, c'est le mot *Κριστάται*. Ce mot, qui a dérouteré tous les chercheurs (1), n'est ni grec ni latin; il trouve son explication dans la langue franque. *Cristiau*, dans les gloses malbergiques de la *Loi salique*, signifie un porc (2). Qu'un mauvais plaisant,

(1) GRIMM, *Deutsche Mythologie*, 4<sup>e</sup> édition, t. III, p. 412. — K. MÜLLENHOFF, *Zeitschrift für das deutsche Alterthum*, t. VI, p. 432. — PIO RAJNA, *Le origini dell' epopea francese*, p. 298.

(2) « Si quis verrem furaverit, cui fuerit approbatum, malb. *cristiau*, sunt din. VII fac. sol. XVII, culp. jud. excepto capitale et dilatura. » (HESSLS et KERN, *Lex Salica*, cod. 2 [9], col. 44.)

Les autres textes glosés de la *Loi salique* portent les variantes *cristau*, *cristiano*, *cristao*. Voir sur l'interprétation du mot: KERN, *Notes on the frankish words in the Lex Salica*, dans le livre cité de Hessels et Kern, col. 446.

après avoir comparé à des soies de porc les longs cheveux blonds des princes mérovingiens, ait imaginé de raconter à son crédule auditeur byzantin que les rois francs étaient, à raison de leur chevelure, qualifiés de *rois porte-soies* (*τριχοραχάται*), cela n'est pas impossible, à moins de supposer que l'auteur de cette sottise légende serait le Byzantin lui-même, qui, rentré chez lui, aurait arrangé de la sorte ses souvenirs de voyage (1). Au siècle suivant, nous verrons Liutprand de Crémone, revenu de son ambassade de Constantinople, parler avec le même mépris du monde byzantin et en tracer à ses compatriotes des tableaux qui sont de vraies bouffonneries.

Nous avons ici l'occasion de constater combien l'historiographie byzantine était tombée depuis le VI<sup>e</sup> siècle. Alors aussi, il se trouvait des écrivains grecs qui faisaient connaître les Francs à leurs compatriotes; mais, au lieu de compiler des légendes dans le fond de leur cabinet, ils venaient en Occident, et ils parlaient de choses qu'ils avaient vues, ou tout au moins dans le milieu desquelles ils avaient vécu. Qu'on rapproche, par exemple, du répugnant tableau tracé par Théophane, la page si vivante et empreinte de si large sympathie dans laquelle Agathias

(1) Pio Rajna écrit ce qui suit, *O. c.*, p. 298: « A me pare probabile che s'abbia qui un travisamento della tradizione vera, divulgato in servizio dell' usurpatione carolingia; che il porco non sé vede come possa entrare nella forma legittima. » Mais le fait seul qu'Eginhard n'a pas reproduit l'irrévérencieuse légende montre bien qu'elle ne constituait pas un argument dynastique au profit des Carolingiens. On ne voit d'ailleurs pas comment des Francs auraient pu inventer une légende qui devait les rendre ridicules au même titre que leur vieille dynastie.

décrit les Francs et leurs rois chevelus (1). Le contraste est saisissant et donne bien l'idée d'une décadence profonde. Ce n'est pas seulement l'historiographie byzantine qui a reculé, c'est la pensée nationale elle-même. Byzance, au lieu de chercher à connaître les barbares qui triomphent d'elle, se venge d'eux en racontant sur leur compte des historiettes ineptes (2).

(1) AGATHIAS, I, 2-5.

(2) Cette étude était déjà imprimée lorsque j'ai pu prendre connaissance de la nouvelle édition de Théophane par De Boor (Leipzig, chez Teubner, 1883). J'y vois que d'après ce savant (*O. c.*, t. I, p. 402), tout le passage discuté par moi serait une interpolation qui aurait été introduite dans le texte de Théophane à une date postérieure, à titre de glose de la phrase suivante de cet auteur :

Στέφανος δὲ ὁ πάπας Πώμης προσέφυγεν εἰς τοὺς Φράγγους.

Je dois avouer qu'à première vue cette conjecture de De Boor ne manque pas d'une certaine vraisemblance, et qu'en effet la disposition du texte de Théophane, à cet endroit, paraît plaider en sa faveur, mais je me hâte d'ajouter que s'il y a eu interpolation, elle ne peut être que de Théophane lui-même. Tous les manuscrits connus de cet auteur (ils sont au nombre de sept) contiennent le passage en question. Cet argument, il est vrai, toucherait médiocrement De Boor qui, précisément, soutient qu'ils dérivent tous d'un archétype déjà interpolé. Mais il est fort difficile d'admettre l'hypothèse de De Boor en présence du texte de Cedrenus, qui a résumé la chronique de Théophane dans son abrégé d'histoire universelle, et qui reproduit à peu près textuellement la partie principale du passage. Cedrenus paraît avoir écrit à la fin du XI<sup>e</sup> siècle; son récit s'arrête à l'année 1059 (\*). Voici comment il s'exprime :

Ἱστορεῖται δὲ ὅτι ἔθνος ἦν τὸν ῥῆγα Φράγγιας κατὰ γένος ἄρχειν, καὶ μὴδὲν διοικεῖν πλὴν ὅτι ἀλόγως ἐσθίειν καὶ πίνειν, κατὰ δὲ τὸν Μάιον

(\*) KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*. Munich, 1891, p. 140.

μῆνα προκαθέζεσθαι ἐπὶ παντὸς τοῦ ἔθνους καὶ προσκυνεῖν αὐτοῖς καὶ ἀντιπροσκυνεῖσθαι ὑπ' αὐτῶν, διωροφρεῖσθαι τε κατὰ συνήθειαν καὶ ἀντιδιδόναι αὐτοῖς, ἔχειν δὲ πρόσιον γνώμην αὐτοῦ καὶ τοῦ ἔθνους εἰς τὸ διοικεῖν πάντα τὰ πράγματα. Ἐλέγοντο δὲ οἱ ἐκ τοῦ γένους ἐκεῖνου χριστάτοι, ὃ ἐρμηνεύεται τριχοραχάτοι εἰχου γὰρ κατὰ τῆς ῥάχως αὐτῶν τριχῶς ἐκφυομένης ὡς χόιροι (\*).

Si donc le passage de Théophane n'était pas authentique, il faudrait admettre que dès le XI<sup>e</sup> siècle au plus tard, le texte de cet auteur était déjà tellement altéré, que Cedrenus lui-même ne put pas s'en procurer une copie correcte. Il faudrait admettre aussi, dans ce cas, que c'est Eginhard qui est la source, et que le passage de Théophane est écrit d'après lui. Mais tout prouve le contraire. La description de Théophane contient plusieurs traits originaux qui ne sont pas reproduits par Eginhard et qui ont un vrai cachet d'authenticité. Il dit quelle est chez les Francs la date du *champ de mai* (le premier du mois); il note ce trait si profondément germanique, que dans cette réunion le roi des Francs recevait les cadeaux de ses guerriers et leur en rendait, détail qu'après le IX<sup>e</sup> siècle on ne pouvait plus inventer nulle part, encore moins à Byzance qu'ailleurs; enfin, il a sur le mot *χριστάται* une légende qui, pour bizarre qu'elle soit, ne peut pas être d'origine postérieure à l'époque carolingienne. Où l'interpolateur byzantin aurait-il trouvé tout cela, si l'on devait admettre que c'est Eginhard et non Théophane qui est l'auteur du morceau? Car de nier que l'un des deux ait copié l'autre, c'est, je pense, ce qui ne viendra à l'esprit de personne.

(\*) CEDRENUS, t. I, p. 794 (Bonn).